

Section 14.—Les Indiens et les Esquimaux du Canada

Les Indiens*.—Il y aurait 15,000 ans, d'après les découvertes des archéologues, que des tribus primitives ont fait leur première apparition en Amérique du Nord. Des bandes de chasseurs nomades, croit-on, poussées hors de leurs terres du nord-est de l'Asie, y pénétrèrent après avoir franchi le détroit de Béring. Les origines ethniques des Indiens, semble-t-il, ont varié. Nombreuses étaient les différences de langue, mais, malgré certaines divergences d'une tribu à l'autre, les caractères religieux et les traditions paraissaient issus pour ainsi dire d'une même source.

Les Indiens du Canada se partagent en dix groupes linguistiques, dont quatre à l'est des Rocheuses (algonquin, athapascan, iroquois et sioux) et six à l'ouest (kootenay, salish, wakashan, tsimshian, haida et tlinkit). Ceux de souche algonquine, les plus nombreux, sont dispersés de l'Atlantique aux Rocheuses; y figurent entre autres les Micmacs des Maritimes, les Montagnais du Québec, les Ojibwas, les Cris et les Pieds-Noirs des Prairies. Les Iroquois, Hurons compris, habitent surtout l'Ontario et le Québec, tandis que des tribus de Sioux sont fixées dans les Prairies. Quant aux Athapascans, ils vivent d'ordinaire dans les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest.

Le recensement de 1951 a dénombré au Canada 155,874 personnes d'origine indienne, ainsi réparties par province et selon le sexe:

<i>Hommes Femmes Total</i>			<i>Hommes Femmes Total</i>				
Terre-Neuve.....	184	174	358	Saskatchewan.....	11,265	10,985	22,250
Île-du-P.-Édouard..	136	121	257	Alberta.....	10,743	10,420	21,163
Nouvelle-Écosse....	1,379	1,338	2,717	Colombie-Britannique..	14,602	13,876	28,478
Nouveau-Brunswick	1,164	1,091	2,255	Yukon.....	734	799	1,533
Québec.....	7,556	7,075	14,631	Territoires du N.-Ouest.	1,913	1,925	3,838
Ontario.....	19,025	18,345	37,370				
Manitoba.....	10,642	10,382	21,024	CANADA.....	79,343	76,531	155,874

Ces chiffres englobent toutes les personnes ayant un ancêtre paternel de race indienne. Nombre d'entre elles, depuis longtemps assimilées, ont perdu leur nom d'Indien. Les Indiens qui, en vertu de la loi, sont encore considérés comme tels sont au nombre de 136,407. Répartis en 600 bandes, ils vivent dans quelque 2,200 réserves.

Loi sur les Indiens.—La politique de la Couronne à l'égard des Indiens fut énoncée pour la première fois dans la Proclamation de 1763, qui confirmait la pratique déjà en vigueur, soit de reconnaître aux Indiens la propriété des terres qu'ils occupaient et de les indemniser de la cession de leurs droits antérieurs sur le sol. Le premier bureau voué exclusivement aux Indiens fut établi en 1755 sous sir William Johnson. En 1860, l'administration des affaires indiennes, autrefois de la compétence du gouvernement impérial, devint la responsabilité de la province du Canada et fut confiée au département des Terres de la Couronne.

L'Acte de l'Amérique du Nord britannique chargeait le gouvernement fédéral de l'administration des Indiens et des terres indiennes. Au lendemain de la confédération, en 1867, les Affaires indiennes étaient rattachées au Secrétariat d'État, puis, en 1873, transférées au ministère de l'Intérieur, nouvellement créé. En 1880,

* Rédigé à la Division des affaires indiennes, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration (Ottawa).